

ECOIA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**MIEUX CONNAÎTRE
L'ÉCOSYSTÈME DE LA
CYBERSÉCURITÉ**



MIEUX CONNAÎTRE L'ÉCOSYSTÈME DE LA CYBERSÉCURITÉ

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Modalités d'accès

Session ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
Sur la plateforme 360LEARNING
Sur inscription auprès de l'EDA

Tarifs :

Pour les avocats libéraux : aucune avance de frais sous condition de communication de votre attestation URSSAF de l'année en cours (téléchargeable à partir de votre [compte en ligne](#)) pour transmission au FIF PL. Un montant de 50 euros sera prélevé de votre budget individuel FIF PL 2026 à moins que ce budget soit d'ores et déjà épuisé.

Autres publics : 50 euros

Contacts / Accessibilité aux personnes handicapées

Référent « handicap » : Delphine VANDEVILLE

Chaque témoignage vidéo fait l'objet d'un sous-titrage et d'une transcription vidéo permettant aux personnes malentendantes ou malvoyantes de suivre le parcours de formation.

Objectifs

À l'issue de ce premier parcours, l'avocat apprenant :

- connaîtra l'écosystème de la cybersécurité : acteurs, menaces, précautions, actions,
- pourra évaluer ses besoins, forces et faiblesses, en vue de renforcer la cybersécurité de son cabinet.

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).

Thème traité, Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Niveau

Le niveau d'enseignement, selon le schéma défini par la décision à caractère normatif du CNB, est le suivant (en gras) :

- Tout avocat
- **Niveau 1 : débutant (acquisition des fondamentaux)**
- Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)
- Niveau 3 : avancé (s'adressant aux spécialistes et praticiens expérimentés)

Nombre d'heures de formation estimé

3 heures (travaux compris)

Séquences d'apprentissage / méthodes mobilisées / modalités d'évaluation

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Mieux connaître l'écosystème de la cybersécurité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part.

Ce premier parcours est composé de 8 modules :

- Périmètre & objectifs de la formation
- Panorama du cadre juridique de la cybersécurité
- Typologie des attaques selon les moyens techniques
- Étude de cas WannaCry
- Typologie des attaques selon les moyens recherchés
- Étude de cas NotPetya
- Typologie des qualifications juridiques associées à ces effets, et les systèmes d'introduction
- Panorama des organisations juridiques

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, etc.). Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire (exercice bloquant jusqu'à l'atteinte d'un pourcentage de réponses satisfaisantes). Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Une synthèse finale interactive finale vous permet de retenir les informations essentielles.

Au total, comptez 20 à 25 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Le second parcours fait l'objet d'une session distincte ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Date de dernière mise à jour des modules : janvier 2024

Personnes ayant conçu et animant la formation

Cette formation a été conçue par la société MAKE U LEARN et par EEEI (Institut européen de l'expertise et de l'expert) pour le compte du Conseil national des barreaux.

Les personnes animant la formation sont les suivantes :

- Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux (2018-2020)
- Myriam Quémener, magistrate, experte auprès du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité
- Nicolas Barbazange, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Limoges
- Jean-Sylvain Chavanne, ancien délégué régional de l'ANSSI, expert en conseil en cyberdéfense
- Laurence Clayton, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Versailles
- Nicolas Herzog, avocat au barreau de Paris
- Antoine Laureau, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Versailles
- Christophe Roger, avocat au barreau du Havre
- Perrine Salagnac, avocate au barreau de Paris
- Sophie Soubelet, avocate au barreau de Paris
- Camille Tack, avocate au barreau de Paris

Modalités d'assistance

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra dans les meilleurs délais.

Modalités de sanction de la formation

Questionnaire anonyme d'évaluation de la formation

Remise par l'EDA d'une attestation de fin de formation :

- faisant état du nombre d'heures de formation suivies ;
- indiquant que la formation s'est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux ;
- spécifiant que les critères de prise en charge 2024 du FIF PL ont été respectés dans la mise en œuvre de la formation.